



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

**PROJET DE LOI 46 – LOI SUR L'ÉDUCATION AU N.-B. : UNE REFONTE TOTALE**

**Edmundston, 9 mai 2023** – La [Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick](#) (FCÉNB) pousse un soupir de soulagement, car elle a appris que les [conseils d'éducation des districts scolaires](#) (CÉD) francophones demeureront en poste et pourront continuer de veiller sur le système éducatif francophone, selon ce qu'ils ont appris plus tôt cet après-midi. « *Les informations entrent au compte-gouttes présentement et tant que nous n'aurons pas lu le projet de loi, nous ne pourrions pas mesurer l'ampleur des changements apportés* » indique le président de la FCÉNB, M. Robert Levesque.

[Le projet de loi 46](#) est très ambitieux. Le ministère de [l'Éducation et du Développement de la petite enfance](#) ne s'est pas contenté de faire quelques amendements, il a réécrit la loi en entier. En plus, des détails additionnels sur les rôles et responsabilités se retrouveront dans des Règlements ultérieurement. Il y aura donc encore des incertitudes pour un bout de temps.

Pendant plusieurs mois, les CED francophones, les organismes et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) ont collaboré à définir leurs attentes pour un système scolaire stable, innovant, imputable et démocratique. Nous avons espoir de retrouver plusieurs des éléments du Rapport [Un projet de société](#) dans le projet de loi.

« *Nous sommes surpris d'apprendre que les CÉD anglophones auront dorénavant un rôle consultatif et que les directions générales des districts scolaires anglophones relèveront directement du ministère. Les communautés anglophones viennent de perdre leur influence sur le système éducatif et ce n'est pas une bonne nouvelle pour elles* » affirme M. Levesque. Présentement, les représentants élus jouent un rôle de médiation entre le district et le ministère lorsque les décisions ne sont pas dans le meilleur intérêt de la communauté, des élèves et du personnel. Qui jouera ce rôle dans le secteur éducatif anglophone ?

Depuis l'annonce du MÉDPE, en 2019, de la tenue d'une réforme de la structure de gouvernance scolaire au N.-B., la FCÉNB a multiplié ses efforts en organisant des rencontres, en élaborant et diffusant des documents de référence sur son nouveau site Internet de [gouvernance scolaire au N.-B.](#) et en menant des campagnes de communication/sensibilisation afin de démontrer l'indispensabilité du maintien des CÉD. « *Les CÉD permettent de préserver, de faire progresser et de promouvoir le caractère unique de leur communauté dans le cadre de leurs besoins et aspirations en éducation* » rappelle M. Levesque.

Les dirigeants locaux sont des experts des enjeux de leur communauté et ils ont un aperçu unique des solutions possibles, car ils connaissent et respectent les valeurs et les priorités locales. « *Les régions sont les mieux placées pour établir et mettre en place des stratégies pour combler les manques, s'ils en ont les moyens* », continue M. Levesque.

« *Il est vrai que des améliorations sont toujours possibles et souhaitées. On espère toutefois que le MÉDPE considère de rétablir le rôle de décideur pour les CÉD du secteur anglophone* », termine M. Levesque.

-30-

*La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »*

Renseignements :  
David Couturier, directeur général  
506-838-4207  
[dg@fcenb.ca](mailto:dg@fcenb.ca)